



Le Gouverneur

الوالي

C N° 5 /W/15

Rabat , le 20 mai 2015

Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément

Le Wali de Bank Al-Maghrib ;

Vu la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le dahir n° 1-14-193 du 01 rabii I 1436 (24 décembre 2014), notamment son article 34 ;

Après avis du comité des établissements de crédit émis en date du 08 avril 2015 ;

Fixe par la présente circulaire les documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément.

Article premier

Les activités ou opérations prévues aux articles 34, 42 et 43 doivent faire l'objet d'une demande d'agrément auprès de Bank Al-Maghrib.

Article 2

En application des dispositions du 4) de l'article 34 de la loi n° 103-12 précitée, le dossier de demande d'agrément doit contenir au minimum les informations ci-dessous ainsi que les documents prévus aux annexes 1 à 5, joints à la présente circulaire.

▪ **Nature de l'agrément demandé**

- Catégorie sollicitée (Banque, société de financement, association de micro-crédit, banque offshore, établissement de paiement) ;
- Forme juridique (filiale, succursale) ;
- Principales activités projetées.



- **Présentation des apporteurs de capitaux et groupe d'appartenance**
 - Une fiche synthétique sur les apporteurs de capitaux (dénomination, capital social, notamment le montant et la ventilation par actionnaire, organisation, activités du groupe, filiales et participations détenues, expérience du postulant dans le domaine) ;
 - Documents attestant de l'intégrité et de la réputation des apporteurs de capitaux ;
 - Capacité du postulant à effectuer de nouveaux apports en cas de besoin.
- **Information sur l'actionnariat de l'établissement à agréer**
 - Capital/ dotation, structure, détenteurs finaux du capital ;
- **Présentation du projet**
 - Objectifs stratégiques des 5 prochaines années y compris les indicateurs prudentiels (étude de marché éventuelle, clientèle cible, parts de marché, politique commerciale, politique de communication, développement du réseau);
 - Participations éventuelles ou envisagées à court terme dans d'autres entreprises ou établissements ;
 - Moyens humains, techniques et informatiques pour réaliser ce business model ;
 - Activités externalisées (le cas échéant) ;
 - Recours éventuel à des agents ou mandataires ;
 - Calendrier de réalisation du projet.
- **Gouvernance de l'entreprise**
 - Composition envisagée des organes d'administration et de direction et des différents comités émanant de ces organes (comité d'audit, comité des risques, comité de rémunération et de nomination ...) ;
 - Administrateurs indépendants ;
 - Réputation, intégrité, compétences et expériences des membres des organes d'administration et de direction ;
 - Processus d'identification et de gestion des conflits d'intérêt ;
 - Organigramme organisationnel de l'établissement (fonctions et responsabilités).
 - Délégation de responsabilités, le cas échéant.



- **Dispositif de gestion des risques**
 - Note retraçant le dispositif mis en place pour l'identification, la gestion et le suivi des risques encourus ;
 - Scénarios de crise auxquels pourraient être confrontés l'établissement ainsi que les plans de sortie de crise.
- **Dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**
 - Note retraçant le dispositif mis en place pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- **Protection des données personnelles**
 - Note retraçant le dispositif de protection des données personnelles mis en place par l'établissement.
- **Dispositif de contrôle interne**
 - Note retraçant le dispositif de contrôle interne mis en place par l'établissement (procédure, moyens humains, techniques et informatiques..).
- **Contrôle externe**
 - Dossier d'approbation des commissaires aux comptes dont la désignation est envisagée conformément aux dispositions réglementaires en la matière.
- **Contrôle de la maison mère**
 - Procédures de contrôle de la maison mère ;
 - Surveillance exercée par les autorités compétentes de la maison mère :
 - Nature ;
 - Etendue de l'agrément de la maison mère ;
 - Existence d'une surveillance sur base consolidée ;

Article 3

En plus des éléments indiqués à l'article 2 ci-dessus, les demandes d'agrément pour l'exercice des activités prévues par le titre III de la loi n° 103-12 doivent comprendre les informations suivantes :

- Note retraçant le dispositif mis en place en vue de s'assurer de la conformité aux avis du Conseil supérieur des Ouléma (CSO)
- Dispositif de gestion des dépôts d'investissement et de traitement de leurs titulaires :
 - Stratégie et politique d'investissement ;



- Processus de protection des droits des titulaires de comptes d'investissement (séparation entre les fonds collectés sous forme de dépôts d'investissement et les autres ressources);
- Expertise et ressources allouées ;
- Processus d'identification et de gestion des conflits d'intérêt entre actionnaires et titulaires de comptes d'investissement.

Article 4

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'agrément, Bank Al-Maghrib est habilitée à réclamer toutes informations ou documents complémentaires en rapport avec les informations et documents présentés dans la demande d'agrément.

Article 5

Bank Al-Maghrib peut fixer un modèle type d'agrément pour chaque catégorie d'établissements de crédit et organismes assimilés, ou chaque type d'opération.

Signé :
Abdellatif JOUAHRI



LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'AGREMENT

1- Pièces relatives à l'établissement postulant :

- une copie de la demande d'agrément adressée au Wali de Bank Al-Maghrib dûment signée par une personne habilitée ;
- l'avis de l'autorité de supervision du pays d'origine (pour les établissements ayant leur siège social à l'étranger).

2- Pièces relatives à l'établissement pour lequel la demande d'agrément est déposée :

- un exemplaire des statuts dûment certifiés (si la société est déjà constituée) ou un projet des statuts (si la société est en cours de constitution) ;
- Pacte d'actionnaires, le cas échéant.

3- Documents à remettre par les apporteurs de capitaux :

- Pour les personnes physiques appelées à détenir, directement ou indirectement, au moins 5 % des droits de vote ou du capital de l'établissement: copie d'une pièce d'identité et extrait du casier judiciaire ;
- Pour les personnes morales : Pour les trois derniers exercices, les comptes sociaux, et le cas échéant consolidés, certifiés par les commissaires aux comptes, ainsi que les rapports de ces derniers ;
- Questionnaire (Cf. annexe 2) dûment complété et signé par les apporteurs de capitaux (personnes physiques ou morales).

4- Pièces à remettre par les administrateurs et dirigeants de l'établissement dont l'agrément est demandé :

- une déclaration sur l'honneur dont modèle ci-joint en annexe 3 ;
- le curriculum vitae indiquant de façon détaillée la formation initiale suivie, les diplômes obtenus et l'intitulé des fonctions exercées ;
- Une lettre dûment signée par l'intéressé dont modèle ci-joint en annexe 4 ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- un extrait du casier judiciaire. Pour les dirigeants ne résidant pas au Maroc, une attestation tenant lieu d'extrait de casier judiciaire, émanant de l'autorité compétente du pays où le dirigeant résidait précédemment ;
- Questionnaire (Cf. annexe 5) dûment complété et signé par les administrateurs et dirigeants.



Annexe 2

QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR LES APORTEURS DE CAPITAUX

Les renseignements demandés, ci-dessous, doivent être fournis par toute personne appelée à détenir, directement ou indirectement, au moins 5 % des droits de vote ou du capital de l'établissement.

Les réponses au questionnaire, ci-dessous, doivent être accompagnées de toutes les précisions permettant d'éclairer le jugement du comité des établissements de crédit. Il importe que toutes les rubriques soient servies. En outre, tout actionnaire, personne physique ou toute personne physique représentant au conseil d'administration ou de surveillance un actionnaire détenant directement ou indirectement au moins le cinquième des droits de vote d'un établissement de crédit ou établissement assujetti, doit impérativement joindre un curriculum vitæ au dossier.

Le questionnaire doit être dûment complété et signé par l'intéressé ou, s'agissant des personnes morales, par l'un de ses mandataires sociaux.



Nom de l'établissement pour lequel ces renseignements sont fournis :

.....
.....

Identité de l'apporteur de capitaux :

Personne morale*

Dénomination :

Forme juridique :

Nationalité :

Adresse :

Dirigeants**

Nom et prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Personne physique*

Nom et prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Questions pour l'apporteur de capitaux - personne physique :

1. À quels objectifs répond la création de l'établissement ?
2. Quels effets l'apporteur de capitaux en attend-il (donner toutes informations utiles à ce sujet) ?
3. Quel est le type de relations d'affaires qui pourraient exister entre l'apporteur de capitaux et l'établissement dont la création est envisagée ?

* Insérer autant de tableaux que d'apporteurs de capitaux, personnes morales et/ou personnes physiques.

** Reproduire ces lignes d'identification des dirigeants autant de fois que c'est nécessaire.



4. Comment ces relations devraient-elles évoluer à l'avenir ?
5. Quels sont le montant et la nature du patrimoine de l'apporteur de capitaux ?
6. Quels sont le montant et le pourcentage de la participation prévue ainsi que son équivalence en droits de vote ?

Montant de la participation prévue	Pourcentage	Equivalence en droits de vote

7. Indiquer notamment tous les accords existants entre actionnaires.
8. L'apporteur de capitaux, détenant directement ou indirectement plus de 10% des droits de vote ou du capital de l'établissement, a-t-il donné ou envisage-t-il de donner, à terme, en garantie les actions de l'entreprise ? Si oui, préciser le bénéficiaire.
9. Quelle est l'activité de l'apporteur de capitaux ?
10. L'apporteur de capitaux sera-t-il présent ou représenté au conseil d'administration (ou au conseil de surveillance) de l'établissement ?
11. Fournir la liste des mandats déjà exercés par les futurs représentants de l'apporteur de capitaux au sein de l'établissement faisant l'objet de ce dossier.
12. Quelles sont les principales relations bancaires et financières de l'apporteur de capitaux ?
13. L'apporteur de capitaux dispose-t-il de financements contractés auprès du système bancaire ? Dans l'affirmative, préciser auprès de quel établissement de crédit.
14. L'apporteur de capitaux, personne physique, a-t-il fait l'objet d'une sanction pénale, administrative ou disciplinaire, au Maroc ou dans d'autres pays au cours des dix dernières années ? Dans l'affirmative, quelles ont été les qualifications retenues par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées ? Une telle procédure est-elle en cours ?
15. Fournir toute information supplémentaire utile pour l'examen du dossier.



Questions pour l'apporteur de capitaux - personne morale :

1. À quels objectifs répond la création de l'établissement?
2. Quels effets l'apporteur de capitaux en attend-il (donner toutes informations utiles à ce sujet) ?
3. Quel est le type de relations d'affaires qui pourraient exister entre l'apporteur de capitaux et l'établissement financier dont la création est envisagée ?
4. Comment ces relations devraient-elles évoluer à l'avenir ?
5. Quels sont le montant et le pourcentage de la participation prévue ainsi que son équivalence en droits de vote ?

Montant de la participation prévue	Pourcentage	Equivalence en droits de vote

6. Décrire le montage juridique et financier de l'opération d'acquisition des titres, s'il y a lieu
7. Indiquer notamment tous les accords existant entre actionnaires, s'il y a lieu.
8. L'apporteur de capitaux, détenant directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote ou du capital de l'établissement, a-t-il donné ou envisage-t-il de donner, à terme, en garantie les actions de l'entreprise ? Si oui, préciser le bénéficiaire.
9. Quelle est l'activité de l'apporteur de capitaux ?
S'il fait partie d'un groupe, fournir un descriptif des principales entités constituant le groupe ainsi que les comptes consolidés des trois derniers exercices ; fournir, en outre, la liste des participations significatives dans des établissements de crédit, ou dans d'autres sociétés exerçant des activités de l'apporteur de capitaux.
10. L'apporteur de capitaux détient-il des actions cotées ? Si oui, fournir toute information utile à ce sujet (place de cotation, marché, ...).
11. L'apporteur de capitaux sera-t-il présent ou représenté au conseil d'administration (ou au conseil de surveillance) de l'établissement?



12. Fournir la liste des mandats déjà exercés par les futurs représentants de l'apporteur de capitaux au sein de l'établissement faisant l'objet de ce dossier.
13. Quelles sont les principales relations bancaires et financières de l'apporteur de capitaux ?
14. L'apporteur de capitaux dispose-t-il de crédits contractés auprès du système bancaire ? Dans l'affirmative, préciser auprès de quel établissement de crédit.
15. L'apporteur de capitaux ou des sociétés de son groupe ont-ils fait l'objet d'une sanction pénale, administrative ou disciplinaire, au Maroc ou dans d'autres pays au cours des dix dernières années ? Dans l'affirmative, quelles ont été les qualifications retenues par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées ? Une telle procédure est-elle en cours ?
16. Fournir toute information supplémentaire utile pour l'examen du dossier.

« En ma qualité de _____, je certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à porter à la connaissance du Comité des établissements de crédit tous changements des éléments de cette déclaration ».

À _____

, le _____

Signature de l'apporteur de capitaux
(ou de son représentant)



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,.....
titulaire :

- de la carte d'identité nationale¹ n° valable jusqu'au
- de la carte de séjour² n° valable jusqu'au
- du passeport n° valable jusqu'au

résidant à
actionnaire à concurrence de
exerçant la fonction de
au sein de³
déclare sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet:

1. d'une condamnation irrévocable pour crime ou pour l'un des délits prévus et réprimés par les articles 334 à 391 et 505 à 574 du code pénal ;
2. d'une condamnation irrévocable pour infraction à la législation des changes ;
3. d'une condamnation irrévocable en vertu de la législation relative à la lutte contre le terrorisme ;
4. d'une déchéance commerciale en vertu des dispositions des articles 711 à 720 de la loi n° 15-95 formant code de commerce sans avoir été réhabilité ;
5. d'une condamnation irrévocable pour l'une des infractions prévues aux articles 721 à 724 de la loi n° 15-95 formant code de commerce ;
6. d'une condamnation irrévocable en vertu des dispositions des articles 182 à 193 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;

¹ Pour les personnes de nationalité marocaine

² Pour les personnes de nationalité étrangère

³ Nom de l'établissement



7. d'une radiation, pour cause disciplinaire, d'une profession réglementée sans avoir été réhabilité ;
8. d'une condamnation irrévocable en vertu de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
9. d'une condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour l'un des crimes ou délits ci-dessus énumérés.

Par ailleurs, je déclare également sur l'honneur qu'aucune entreprise ou établissement de crédit que j'administrerais au Maroc ou à l'étranger n'a fait l'objet, pendant la période où j'y exerçais mes fonctions, d'un jugement déclaratif de faillite sans avoir été réhabilité.

D'autre part, je m'engage à communiquer au Secrétariat du Comité des établissements de crédit, sans délai, tout changement qui m'affecterait ma situation ou celle de toute entreprise que j'administre et ce, au regard des dispositions de l'article 38 de la loi n°103-12 précitée.

Fait à, le

Signature



Annexe 4

MODELE DE LETTRE A ADRESSER AU WALI DE BANK AL-MAGHRIB

Monsieur le Wali,

Etant appelé à exercer la fonction de au au sens de l'article 92 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, à compter de, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les renseignements demandés par Bank Al-Maghrib.

Je certifie que ces renseignements sont sincères et fidèles et qu'il n'y a pas, à ma connaissance, d'autres faits importants à signaler.

Je m'engage à informer immédiatement Bank Al-Maghrib de tout changement qui modifierait de façon significative les renseignements fournis.

Veillez agréer, Monsieur le Wali, l'expression de ma haute considération.

A le

Signature



QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES DIRIGEANTS

[1].Nom de l'établissement pour lequel ces renseignements sont fournis :

[2].Identité de l'administrateur ou du dirigeant * :

- Nom et prénom(s) :
- Date et lieu de naissance :
- Nationalité :
- Adresse personnelle :
-
- Intitulé de la fonction :
- Date de nomination :

1. Quelle sera l'étendue des fonctions que vous exercerez ?
2. Pour chacune des fonctions exercées au cours des dix dernières années, quelles responsabilités avez-vous effectivement exercées ?
3. Avez-vous exercé des fonctions en rapport avec l'activité envisagée ?
4. Êtes-vous un actionnaire significatif, un associé d'une autre entreprise ? Dans l'affirmative, précisez le nom et l'activité de ces entreprises ainsi que le montant de votre participation.
5. L'une des entreprises dans lesquelles vous avez exercé au cours des dix dernières années ou exercez des responsabilités, ou dont vous êtes actionnaire significatif ou associé, a-t-elle fait l'objet, à votre connaissance d'une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire ou d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ? Dans l'affirmative, une telle procédure est-elle en cours ?
6. Parmi les entreprises dans lesquelles vous exercez des responsabilités, ou dont vous êtes un actionnaire significatif ou associé, quelles sont celles qui pourraient entretenir des relations d'affaires significatives ou, le cas échéant,

* Insérer autant de tableaux que d'administrateurs ou dirigeants



être bénéficiaires de financement de l'établissement mentionné dans ce questionnaire ?

7. Parallèlement aux fonctions faisant l'objet du présent dossier, quels sont les autres établissements dans lesquels il est prévu que vous continuiez à exercer d'autres fonctions ? (Indiquer le cas échéant les mandats pour lesquels vous pourrez être confronté à des situations de conflits d'intérêts et préciser les dispositions que vous comptez prendre pour y remédier).
8. Avez-vous, au cours des dix dernières années, exercé des fonctions au sein d'une entreprise dont les commissaires aux comptes ou les contrôleurs légaux ont refusé de certifier les comptes ou pour laquelle ils ont assorti leur certification de réserves ou d'observations ?
9. Avez-vous, au cours des dix dernières années, fait l'objet d'une sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité professionnelle ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle au Maroc ou à l'étranger ? Dans l'affirmative, une telle procédure est-elle en cours ?
10. Avez-vous fait l'objet d'un licenciement pour faute professionnelle ? (donnez le cas échéant toutes précisions utiles).
11. Fournir toute information supplémentaire utile pour l'examen du dossier.

« En ma qualité de, je certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à porter immédiatement à la connaissance du comité des établissements de crédit tous changements des éléments contenus dans ce dossier ».

À , le

Signature